



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Perpignan, le 30 AOUT 2007

Cabinet du Préfet
Direction Départementale
des Services d'Incendie et de Secours

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 3101 /2007

portant liste d'aptitude opérationnelle des personnels
aptes à intervenir dans le domaine de la spécialité
des risques chimiques

Le Préfet des Pyrénées-Orientales
Chevalier de la Légion d'Honneur,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales articles L.1424-1 et suivants ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales articles R.1424-1 et suivants ;
- VU l'arrêté du fixant le guide national de référence relatif aux risques chimiques ;
- SUR proposition de M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : La composition de l'équipe spécialisée Risques Chimiques (RCH) est la suivante :

NIVEAU	FONCTION	NOM PRÉNOM	GRADE	CIS D'ORIGINE
RCH4	Conseiller Technique Départemental	LANDRIEU Christophe	Lcl	SDIS
RCH3	Responsable Départemental Chef de CMIC	BROU Nicolas	Cne	Argelès
RCH3	Conseiller Technique Départemental Adjoint Chef de CMIC	COMMES Jean-Claude	Cdt	SDIS
RCH3	Chef de CMIC	BRARD Alain	Cne	Salanque
RCH3	Chef de CMIC	FRÉDÉRICH Thierry	Cne	G. Centre
RCH3	Chef de CMIC	HURAUULT Dominique	Cdt	SDIS
RCH3	Chef de CMIC	SEAU Philippe	Cne	Canet
RCH3	Chef de CMIC	SOUBIRAN Fabien	Cne	G. Nord
RCH3	Chef de CMIC	TRANI Alexandre	Cne	Perpignan
RCH2	Chef d'équipe d'intervention	BECUE Bruno	Sgt	Perpignan
RCH2	Chef d'équipe d'intervention	BÉGAUD Gino	Cdt	G. Sud

Adresse Postale : 1, rue du Lieutenant Gourbault - BP 19935 - 66962 Perpignan Cédex 09
Téléphone : ⇒ Standard : 04.68.63.78.18 ⇒ Secrétariat : poste 62.58

0018A

RCH2	Chef d'équipe d'intervention	BES Frédéric	Sgt	Perpignan
RCH2	Chef d'équipe d'intervention	BONET Jérôme	Sgt	Perpignan
RCH2	Chef d'équipe d'intervention	BRUNET Guillaume	Cne	SDIS
RCH2	Chef d'équipe d'intervention	BUFORN Éric	Adj	Millas
RCH2	Chef d'équipe d'intervention	CADÈNE Alain	Maj	G. Sud
RCH2	Chef d'équipe d'intervention	CADÈNE Pascal	Ltn	G. Sud
RCH2	Chef d'équipe d'intervention	CAMBORDE Olivier	Sgt	Perpignan
RCH2	Chef d'équipe d'intervention	COISSAC Stéphane	Sch	Argelès
RCH2	Chef d'équipe d'intervention	DELSOL Jean-Marc	Sch	Perpignan
RCH2	Chef d'équipe d'intervention	DI-BARTOLOMEO Olivier	Cne	G. Ouest
RCH2	Chef d'équipe d'intervention	DUTARD Didier	Adj	Perpignan
RCH2	Chef d'équipe d'intervention	FERRÈS Jean-Louis	Cdt	Perpignan
RCH2	Chef d'équipe d'intervention	FITA Daniel	Sgt	Perpignan
RCH2	Chef d'équipe d'intervention	GALY Daniel	Adj	Perpignan
RCH2	Chef d'équipe d'intervention	GRIZAUD Nicolas	Cpl	Perpignan
RCH2	Chef d'équipe d'intervention	HICK Jean-Marie	Cne	SDIS
RCH2	Chef d'équipe d'intervention	LACROIX Didier	Maj	Perpignan
RCH2	Chef d'équipe d'intervention	LÄUPPI Vincent	Cne	Perpignan
RCH2	Chef d'équipe d'intervention	MARGOUET Patrick	Sch	Perpignan
RCH2	Chef d'équipe d'intervention	MASSON Hervé	Sch	Perpignan
RCH2	Chef d'équipe d'intervention	MÉNIGON Christophe	Adj	Perpignan
RCH2	Chef d'équipe d'intervention	MERCIER Bruno	Méd-Col	SDIS
RCH2	Chef d'équipe d'intervention	PERELLO Régis	Sgt	Perpignan
RCH2	Chef d'équipe d'intervention	RUBÈGUE Gilbert	Maj	SDIS
RCH2	Chef d'équipe d'intervention	SALA Gilbert	Maj	Perpignan
RCH2	Chef d'équipe d'intervention	SALLES Jérôme	Cne	Perpignan
RCH2	Chef d'équipe d'intervention	SERRE Sébastien	Cpl	Perpignan
RCH2	Chef d'équipe d'intervention	TABA Pascal	Cne	SDIS
RCH2	Chef d'équipe d'intervention	VILARDELL Jean-Pierre	Cpl	Perpignan
RCH1	Chef d'équipe reconnaissance	AUTIE Marc	Sgt	Canet
RCH1	Chef d'équipe reconnaissance	AYZA Charles	Sch	Cerbère
RCH1	Chef d'équipe reconnaissance	BARRÈRE Florent	Cpl	Argelès
RCH1	Chef d'équipe reconnaissance	BERNOLE Thierry	Adj	Cerbère
RCH1	Chef d'équipe reconnaissance	BLANCH Michel	Sgt	Perpignan
RCH1	Chef d'équipe reconnaissance	BOLTE Stéphane	Ltn	SDIS
RCH1	Chef d'équipe reconnaissance	BOYER Marc	Cch	Perpignan
RCH1	Chef d'équipe reconnaissance	CALATAYUD Norbert	Sgt	Perpignan
RCH1	Chef d'équipe reconnaissance	CANO Gérard	Sgt	Saint-Cyprien
RCH1	Chef d'équipe reconnaissance	CARUEL Daniel	Adj	SDIS
RCH1	Chef d'équipe reconnaissance	CHANARD Jean-Philippe	Cpl	Perpignan
RCH1	Chef d'équipe reconnaissance	CO Thierry	Cpl	Perpignan
RCH1	Chef d'équipe reconnaissance	CROISIER Franck	Maj	Perpignan
RCH1	Chef d'équipe reconnaissance	CRUZEL Thierry	Cch	Cerbère
RCH1	Chef d'équipe reconnaissance	DALMAU Franck	Sgt	Perpignan
RCH1	Chef d'équipe reconnaissance	FLANDRE Renaud	Sgt	Perpignan
RCH1	Chef d'équipe reconnaissance	GARRABÉ Xavier	Ltn	Font-Romeu
RCH1	Chef d'équipe reconnaissance	ISSANCHOU Franck	Sch	Perpignan
RCH1	Chef d'équipe reconnaissance	JACQUET Olivier	Cch	Perpignan
RCH1	Chef d'équipe reconnaissance	JEREZ Franck	Cne	Font-Romeu
RCH1	Chef d'équipe reconnaissance	MARTIN Thierry	Sgt	Perpignan
RCH1	Chef d'équipe reconnaissance	MORELLI Christophe	Ltn	Perpignan
RCH1	Chef d'équipe reconnaissance	MOURETTE Laurent	Ltn	SDIS
RCH1	Chef d'équipe reconnaissance	OLIVE Robert	Maj	Perpignan
RCH1	Chef d'équipe reconnaissance	PORTA Yvon	Adj	Perpignan
RCH1	Chef d'équipe reconnaissance	RAGOT Christophe	Adj	Argelès
RCH1	Chef d'équipe reconnaissance	REQUENA Marc	Sgt	Cerbère
RCH1	Chef d'équipe reconnaissance	RULL Rémy	Ltn	Banyuls
RCH1	Chef d'équipe reconnaissance	SALOM Bruno	Cpl	Perpignan
RCH1	Chef d'équipe reconnaissance	SANTANAC Michel	Cpl	Perpignan
RCH1	Chef d'équipe reconnaissance	SERS Dominique	Cpl	Banyuls
RCH1	Chef d'équipe reconnaissance	TARISCON Jean-Yves	Sgt	Perpignan
RCH1	Chef d'équipe reconnaissance	TARRIDAS Jean-Bernard	Sgt	Saint-Cyprien
RCH1	Chef d'équipe reconnaissance	TIGNIÈRES Jean-Yves	Sgt	SDIS

RCH1	Chef d'équipe reconnaissance	VALÉRO Fernand	Maj	Saint-Cyprien
RCH1	Chef d'équipe reconnaissance	VILLALONGUE Christophe	Cpl	Perpignan
RCH1	Équipier reconnaissance	JACQUES Olivier	Sap	Perpignan
RCH1	Équipier reconnaissance	REVELLES Xavier	Sap	Perpignan

Article 2 : Conformément à l'article R 421-1 du Code de la Justice Administrative, le Tribunal Administratif de MONTPELLIER pourra être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : M. le Directeur de Cabinet, M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales et M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
le sous-préfet, directeur de cabinet,

Pierre-Edouard COLLIEX

POUR AMPLIATION

Le Directeur Départemental
des Services d'Incendie et de Secours
Chef du Corps Départemental

Colonel J.-P. SALLES-MAZOU